

Microsubventions Pour la Défense des Droits Linguistiques de MCIS 2025

Appel à candidatures pour les microsubventions pour la défense des droits linguistiques de MCIS 2025

Nous avons le plaisir d'annoncer l'appel à candidatures pour les microsubventions pour la défense des droits linguistiques de MCIS 2025.

Que sont les microsubventions pour la défense des droits linguistiques de MCIS?

Depuis 2024, MCIS a accordé trois microsubventions pour la défense des droits linguistiques afin de soutenir des projets qui font progresser l'équité et la justice linguistiques au Canada. Les initiatives admissibles peuvent inclure la défense des droits linguistiques basée sur les arts pour l'éducation dans les langues minoritaires, les projets d'accessibilité linguistique numérique, les campagnes de promotion des droits linguistiques en tant que droits de la personne, la défense de l'accès aux langues minoritaires, la recherche sur l'accès aux langues et le bien-être, les études sur l'accès aux langues et les objectifs de développement durable (ODD), les efforts de revitalisation des langues, la promotion de l'éducation multilingue dans les langues maternelles, pour n'en citer que quelques-unes. Consultez la liste des anciens lauréats des microsubventions pour la défense des droits linguistiques de MCIS pour voir quels types de projets sont admissibles. [Suivez le lien intégré pour accéder aux informations détaillées sur chaque projet.](#)

Voici ce que prévoient les microsubventions :

- 10 000 \$ pour le projet gagnant;
- 5 000 \$ chacun pour les deux finalistes;
- une adhésion à la Coalition pour l'accès linguistique au Canada;
- une invitation à siéger au conseil consultatif (pour les candidats sélectionnés).

Les subventions seront jugées en fonction des cinq critères suivants :

1. La défense des droits linguistiques :
 - Efficacité : Comment le projet proposé aborde les éléments de défense des droits linguistiques tels que la stratégie et la clarté de la campagne (articulation claire des stratégies de défense, objectifs de campagne bien définis), les objectifs et la planification des actions (objectifs SMART, plans d'action détaillés avec échéanciers, repères clairs pour le succès), la création de coalitions (approche systématique pour identifier les partenaires, les stratégies de croissance et les rôles), le financement (processus structurés pour identifier et entretenir les relations, durabilité) et l'engagement communautaire et médiatique (innovation, stratégie, durabilité de l'intérêt public et du soutien).

- Équité : Comment l'initiative proposée de défense des droits linguistiques se connecte à l'idée de « justice linguistique équitable ».
2. Incidence dans la communauté :
 - Accès amélioré aux services essentiels : Comment l'initiative proposée démontre un meilleur accès à la protection de l'enfance, au counseling, à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au logement, à l'assistance juridique, à l'engagement civique, à l'application de la loi ou à d'autres services sociaux.
 - Bien-être des communautés linguistiques : Comment les incidences spécifiques sur le bien-être et la qualité de vie sont créées avec cette initiative, y compris le nombre de personnes qui devraient bénéficier de l'initiative et l'éventail des améliorations prévues.
 3. Innovation : Comment l'initiative proposée innovera dans le domaine de la défense des droits linguistiques.
 4. Extensibilité : Dans quelle mesure cette initiative pourrait-elle être mise à l'échelle? Quel est le potentiel de croissance de la communauté, d'adaptabilité à d'autres régions et de stratégies pour partager les résultats à l'échelle nationale?
 5. Faisabilité : Dans quelle mesure le plan de mise en œuvre de l'initiative est-il viable et dans quelle mesure les partenaires stratégiques sont-ils appropriés à l'exécution de la proposition.

Les juges, composés de membres du personnel et du conseil d'administration de MCIS, d'anciens lauréats de microsubventions, de professionnels de la défense des droits linguistiques et des politiques, évalueront les candidatures en fonction de ces critères afin d'identifier les projets ayant le plus fort potentiel.

Qui peut recevoir le prix de microsubvention pour la défense des droits linguistiques de MCIS?

Le prix est destiné aux particuliers, aux groupes ou aux entités comme les organismes populaires, les coalitions, les groupes universitaires, les organismes à but non lucratif, les organismes communautaires et d'autres membres de la société civile. Les candidats doivent avoir un historique de travail actif pour promouvoir, préserver ou protéger l'accès aux droits linguistiques en tant que droit de la personne. Les personnes et organismes non admissibles peuvent s'associer à des candidats admissibles pour participer.

Comment postuler?

Les candidatures doivent être soumises avant le 31 mars 2025, par l'intermédiaire de notre portail en ligne [ici](#). Tous les documents justificatifs, y compris les échéances du projet, les budgets et les engagements des partenaires doivent être inclus. Les gagnants seront annoncés lors de l'événement annuel MCIS Language Impact (Incidence linguistique) en mai 2025. Pour toute question, écrivez à grants@mcis.on.ca

Pour de plus amples renseignements, consultez le cadre de référence de la subvention pour la défense des droits linguistiques de MCIS (lien ci-dessous).

Déclaration de politique sur les microsubventions pour la défense des droits linguistiques de MCIS

MCIS Language Solutions s'engage à mettre en place un processus d'approbation des subventions responsable, facile à comprendre, équitable, transparent et reflétant les besoins et les valeurs de la communauté.

1. PRINCIPES D'OCTROI DE SUBVENTION

1. Prise de décision axée sur la finalité sociale : MCIS défend une communication claire comme un droit humain fondamental. Nous soutenons les initiatives de défense des droits linguistiques qui favorisent l'équité linguistique, la diversité culturelle et le développement communautaire partout au Canada. Cet engagement guide notre sélection de services linguistiques, de solutions technologiques et de ressources de planification d'événements.
2. Éthique et intégrité : MCIS adhère à des normes éthiques strictes pour garantir des pratiques équitables et prévenir les conflits d'intérêts. Tous les participants doivent déclarer leurs relations et se récuser des décisions connexes. En tant que membres du Pacte mondial des Nations Unies, nous travaillons uniquement en partenariat avec des fournisseurs qui respectent nos normes environnementales et de travail.
3. Transparence et responsabilité : MCIS assure la transparence des processus d'approvisionnement grâce à :
 - a. une communication claire des décisions auprès des parties prenantes;
 - b. des critères et procédures de sélection documentés, ouverts et transparents pour le public;
 - c. des rôles et responsabilités bien définis;
 - d. des vérifications régulières;
 - e. une divulgation publique appropriée.
4. Inclusion et engagement des parties prenantes : MCIS consulte les parties prenantes, notamment les membres de la communauté, les experts linguistiques, les bailleurs de fonds, les clients, les bénéficiaires et les bénévoles sur les décisions qui les concernent, en veillant à ce que tous les choix soutiennent notre mission de protéger le droit des citoyens à être informés, entendus et compris.
5. Valeurs fondamentales de MCIS : Tous les partenariats doivent s'aligner sur les valeurs fondamentales de MCIS : contribuer à un changement positif, la collaboration, la compassion, l'intégrité, l'innovation et la justice sociale.
6. Économie : Tous les bénéficiaires prennent en considération l'économie, l'efficacité et l'efficacé. Les fonds sont gérés de manière durable pour obtenir des résultats et garantir la transparence.

ADMISSIBILITÉ

1. Les microsubventions sont réservées aux particuliers ou aux représentants d'organismes communautaires à but non lucratif ou de base, aux particuliers et aux entreprises. Les candidats doivent travailler activement à promouvoir, préserver ou protéger l'accès linguistique en tant que droit de la personne. Les organismes non admissibles peuvent s'associer à des candidats admissibles pour participer.

2. Un accès Internet est requis pour soumettre des candidatures et participer en ligne.
3. Nous interdisons toute forme de discrimination illégale dans l'embauche, l'emploi, les programmes et les services, y compris, mais sans s'y limiter, la discrimination fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou la langue.
4. Les propositions de microsubventions doivent préciser les détails du projet et les délais d'achèvement. Les propositions admissibles pourraient ne pas recevoir de financement.
5. Les fonds des microsubventions doivent être utilisés uniquement à des fins de projets approuvés et non à des fins de dépenses personnelles.

Les microsubventions ne seront pas valables là où la loi l'interdit. MCIS peut vérifier l'admissibilité et résoudre tout litige à sa discrétion. En participant, vous acceptez ces règles à titre individuel et au nom de votre organisme. Vous confirmez que vous agissez dans le cadre de votre rôle professionnel et que votre organisme a approuvé votre participation, y compris la possibilité de recevoir la microsubvention. Vous confirmez également que votre participation est conforme aux politiques de votre organisme.

3. MCIS

Multilingual Community Interpreter Services (MCIS Language Solutions) est une entreprise sociale à but non lucratif constituée en vertu des lois du Canada dont le siège social est situé au 789 Don Mills Road, bureau 1010, Toronto (Ontario).

4. PÉRIODE DE CANDIDATURE

La période de candidature débute à 8 h, heure normale de l'Est, le 22 février et se termine à midi le 31 mars 2025 (« période de candidature »).

5. COMMENT PARTICIPER

Postulez à mcislanguages.com via [the microgrant 2025 page](#) entre le 22 février et le 31 mars 2025, à midi. Veuillez joindre les éléments suivants à votre candidature :

1. Renseignements personnels et organisationnels
2. Proposition de projet
3. Plan de mise en œuvre

Toutes les candidatures doivent répondre aux exigences ci-dessous (7).

DIRECTIVES DE CANDIDATURE

Une seule demande par organisme est autorisée, sauf lorsqu'il agit à titre de parrain fiscal. Les candidatures doivent être présentées : dans le délai imparti, dans leur intégralité, avec toutes les sections clairement complétées, sans modifications du formulaire original et avec des renseignements exacts. Le soumissionnaire doit disposer d'une autorisation organisationnelle et utiliser son adresse courriel professionnelle officielle. Une vérification de l'autorité peut être requise.

7. EXIGENCES RELATIVES AUX CANDIDATURES

- Le contenu doit être respectueux et approprié. Tout langage offensant, menaçant, discriminatoire ou préjudiciable à un individu ou à un groupe doit être évité. Toutes les

soumissions doivent s'aligner sur l'esprit et l'objectif positifs et inclusifs du programme de microsubventions.

- La demande doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables.
- Aucune publicité, marque ou parrainage tiers n'est autorisé : les participations contenant de tels éléments seront disqualifiées.
- Tous les travaux doivent être originaux, sans contenu précédemment publié ou emprunté.
- Les utilisateurs ne peuvent pas publier de contenu qui viole les droits à la vie privée, à la publicité ou à la propriété intellectuelle.
- Les documents sont acceptés en anglais ou en français uniquement.

8. JUGER

Trois finalistes, choisis par le comité de sélection de MCIS (« les conseillers ») composé de membres du conseil d'administration, d'employés et d'experts externes, évalueront chaque candidature en fonction des critères suivants (« les critères ») :

- a) Défense des droits linguistiques : 1. Efficacité : Comment le projet proposé aborde les éléments de défense des droits linguistiques comme la stratégie et la clarté de la campagne (articulation claire des stratégies de défense des droits linguistiques, objectifs de campagne bien définis), les objectifs et la planification des actions (objectifs SMART, plans d'action détaillés avec échéanciers, repères clairs pour le succès), la création de coalitions (approche systématique pour identifier les partenaires, stratégie de croissance et rôles), le financement (processus structurés pour identifier et entretenir les relations, durabilité) et l'engagement communautaire et médiatique (innovation, stratégie, durabilité de l'intérêt public et du soutien), et 2. Équité : Comment l'initiative proposée de défense des droits linguistiques se rattache-t-elle à l'idée de « justice linguistique équitable »?
- b) Incidence sur la communauté : 1. Accès amélioré aux services essentiels : Comment l'initiative proposée démontre un meilleur accès à la protection de l'enfance, au counseling, à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, au logement, à l'assistance juridique, à l'engagement civique, à l'application de la loi ou à d'autres services sociaux, et 2. Bien-être des communautés linguistiques : Comment les incidences spécifiques sur le bien-être et la qualité de vie sont créées avec cette initiative, y compris le nombre de personnes qui devraient bénéficier de l'initiative et l'éventail des améliorations prévues.
- c) Innovation : Comment l'initiative proposée innovera dans le domaine de la défense des droits linguistiques.
- d) Évolutivité : Dans quelle mesure cette initiative pourrait-elle être mise à l'échelle? Quel est le potentiel de croissance de la communauté, d'adaptabilité à d'autres régions et de stratégies pour partager les résultats à l'échelle nationale?
- e) Faisabilité : Dans quelle mesure le plan de mise en œuvre de l'initiative est-il viable et dans quelle mesure les partenaires stratégiques sont-ils appropriés à l'exécution de la proposition?

9. PRIX

Les trois candidatures les mieux notées seront nommées finalistes. Si un finaliste est disqualifié, la candidature ayant obtenu le pointage le plus élevé le remplacera.

Les gagnants recevront :

- Première place – Subvention de 10 000 \$.
- Deuxième et troisième place, subvention de 5 000 \$ chacune.

10. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents soumis au Site ou à MCIS (« les soumissions »), y compris les photos, vidéos, commentaires, textes, retours, idées et suggestions, resteront la propriété exclusive du Candidat, qui conserve tous les droits de propriété intellectuelle et moraux.

Les lauréats accordent à MCIS et à ses partenaires une licence mondiale, non exclusive, libre de droits, perpétuelle et irrévocable pour utiliser leur soumission. Cela inclut les droits de reproduire, modifier, publier, traduire, distribuer, afficher le contenu et créer des œuvres dérivées. MCIS peut utiliser la soumission à diverses fins, y compris le marketing, sans avoir à donner de préavis, d'attribution ou de compensation. MCIS se réserve le droit de ne pas utiliser la soumission.

Tous les documents soumis au site Challenge (Défi), à MCIS ou à ses sociétés affiliées seront considérés comme publics et non exclusifs. MCIS n'a aucune obligation de maintenir la confidentialité des soumissions. Les lauréats doivent signer un accord de microsubvention stipulant que toute la propriété intellectuelle créée avec les fonds du prix doit être rendue publique et libre d'utilisation.

11. CONFIDENTIALITÉ

En s'inscrivant, les candidats consentent à ce que MCIS utilise leurs renseignements personnels (nom, adresse, numéro de téléphone et courriel) pour administrer le Défi, vérifier l'identité et les coordonnées des lauréats et traiter la distribution des prix. Les candidats peuvent accéder à leurs données personnelles, les mettre à jour ou les supprimer en contactant MCIS à l'adresse selena@mcis.on.ca.
Remarque : Les candidatures manquant les renseignements personnels requis seront disqualifiées.

12. PUBLICITÉ

En acceptant une microsubvention, les gagnants acceptent que MCIS et ses organismes puissent utiliser leur nom et leur image dans le matériel promotionnel pour les identifier en tant que bénéficiaires de microsubvention sans paiement supplémentaire, sauf lorsque la loi l'interdit. Les renseignements des gagnants peuvent être transférés à l'international, y compris vers des pays ayant des lois sur la confidentialité qui sont différentes de celles de leur pays d'origine.

13. GARANTIE ET INDEMNITÉ

Les candidats confirment que leurs soumissions sont des travaux originaux créés par eux ou par leur organisme. L'organisme doit détenir tous les droits sur la candidature soumise et avoir l'autorité de l'entrer dans le Défi.

Les candidatures ne doivent pas :

1. violer les droits de tiers, y compris les droits de propriété intellectuelle, de marque, de brevet, de secret commercial, de confidentialité ou de respect de la vie privée;
2. contenir des renseignements confidentiels ou exclusifs;
3. violer toute loi locale, nationale ou fédérale.

14. ÉLIMINATION

Les organismes qui fournissent de faux renseignements seront disqualifiés. Cela comprend la fausse déclaration : d'identité, de coordonnées, de droits de propriété et le respect des règles.

15. FINALISTES ET GAGNANTS

Les finalistes seront annoncés sur le site Microgrants (Microsubventions) vers le 15 mai 2025 et le gagnant sera annoncé au cours de la semaine du 25 mai 2025.